

**CHAMBRE DE COMMERCE DE
CHARLEVOIX**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2025

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Chambre de commerce de Charlevoix

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'organisme Chambre de commerce de Charlevoix, qui comprennent le bilan au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Chambre de commerce de Charlevoix au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Benoît Côté comptable professionnel agréé inc.

La Malbaie
Le 20 août 2025

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A130978

CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLEVOIX

BILAN

31 MARS 2025

(non audité)

	2025	2024
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	83 449	257 978
Encaisse - chouennes (note 12)	192 145	269 058
Débiteurs (note 3)	21 678	113 318
Frais payés d'avance	-	3 656
Total de l'actif à court terme	297 272	644 010
Actif à long terme		
Immobilisations corporelles (note 4)	8 287	11 315
Actif incorporel (note 15)	10 475	11 720
Total de l'actif à long terme	18 762	23 035
Total de l'actif	316 034	667 045
Passif		
Passif à court terme		
Emprunt bancaire (note 6)	17	-
Créditeurs (note 7)	13 757	189 462
Chouennes en circulation (note 12)	192 145	269 058
Apports reportés - administration (note 13)	130 873	104 807
Total du passif à court terme	336 792	563 327
Passif à long terme		
Apport reporté - actif incorporel (note 8)	3 140	3 694
Total du passif	339 932	567 021
Actif net		
Non affecté	(39 520)	80 683
Investi en immobilisations corporelles et actif incorporel	15 622	19 341
Total de l'actif net	(23 898)	100 024
Total du passif et de l'actif net	316 034	667 045

Emprunt bancaire et Engagements (notes 6 et 10)

Au nom du conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLEVOIX**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025****(non audité)**

	Non affecté \$	Investi en immobi- lisations corporelles et actif incorporel \$	2025 Total \$	2024 Total \$
Solde au début	80 683	19 341	100 024	138 892
Insuffisance des produits sur les charges	(120 011)	(3 911)	(123 922)	(38 868)
Diminution des apports reportés - actif incorporel	(192)	192	-	-
Solde à la fin	(39 520)	15 622	(23 898)	100 024

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLEVOIX

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

(non audité)

	2025	2024
	\$	\$
Produits (<i>annexe A</i>)	394 218	509 886
Charges		
Administration générale (<i>annexe B</i>)	235 620	215 179
Gala Charlevoix reconnaît	-	131 915
Planification stratégique	11 098	3 785
Tournoi de golf	28 548	27 141
Réseau des marchés	5 409	20 825
Vise Charlevoix	244	244
FCCQ Programmes	318	150
Programme - Formation aux membres	7 235	-
Formation aux étudiants - DEP cuisine	214 120	130 075
Autres activités	11 637	15 935
	514 229	545 249
Insuffisance des produits sur les charges avant amortissement des immobilisations corporelles	(120 011)	(35 363)
Produits nets - La Chouenne (<i>note 13</i>)	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles, de l'actif incorporel et de l'apport reporté - actif incorporel	(3 911)	(3 505)
Insuffisance des produits sur les charges	(123 922)	(38 868)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLEVOIX

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

(non audité)

	2025	2024
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	(123 922)	(38 868)
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	3 028	3 008
Amortissement des actifs incorporels	691	497
	(120 203)	(35 363)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (<i>note 9</i>)	(54 343)	108 722
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(174 546)	73 359
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(3 907)
Acquisition d'un actif incorporel	-	(5 256)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-	(9 163)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette de l'emprunt bancaire	17	-
Variation de la dette à long terme	-	(38 625)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	17	(38 625)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	(174 529)	25 571
Encaisse au début	257 978	232 407
Encaisse à la fin	83 449	257 978

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLEVOIX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

(non audité)

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Chambre de commerce de Charlevoix, [l' « Organisme »], est constitué en vertu de la Loi fédérale sur les chambres de commerce et est exempté des impôts sur le revenu. Ses activités visent à promouvoir les intérêts du milieu des affaires de la région de Charlevoix.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilisation des produits

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser ses apports. Les apports affectés, s'il y a lieu, sont constatés à titre de produits de l'exercice en cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les commandites et autres produits générés au Gala Méritas et aux autres activités sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que le service est rendu au client, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Apports reportés

Les apports reportés relatifs aux immobilisations incorporelles sont comptabilisés à titre d'apports reportés puis amortis de la même façon que les immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables.

CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLEVOIX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

(non audité)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis selon les méthodes, les taux et la période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et période
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Équipement informatique	Dégressif	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	5 ans
Système de gestion des membres [CRM]	Linéaire	10 ans

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Un passif financier émis par l'organisme dans des conditions de pleine concurrence qui est indexé sur un indicateur de sa performance financière ou sur la variation de la valeur de ses capitaux propres est réévalué au plus élevé de son coût après amortissement ou de la somme qui serait payable à la date de clôture selon le supplément résultant de l'indexation. Un tel passif contracté entre apparentés est réévalué au plus élevé de son coût ou de la somme qui serait payable à la date de clôture si l'on calculait à cette date le supplément résultant de l'indexation. Le montant de l'ajustement relatif au supplément est comptabilisé aux résultats et présenté comme une composante distincte de la charge d'intérêts.

31 MARS 2025

(non audité)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLEVOIX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

(non audité)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Accords d'infonuagique

Le 1er avril 2024, l'organisme a adopté la nouvelle NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client, qui fournit des indications sur le traitement comptable des dépenses liées à un accord d'infonuagique par le client et sur la question de savoir s'il existe un actif incorporel logiciel dans l'accord. Antérieurement, au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique, l'organisme répartissait la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes et déterminait si la composante logicielle répondait à la définition d'actif incorporel et aux critères de comptabilisation d'un actif incorporel. Dorénavant, au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique, l'organisme continue de répartir la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes, mais il a choisi, pour comptabiliser les dépenses liées à ces accords qui entrent dans le champ d'application de la NOC-20, d'appliquer la mesure de simplification permise. Ces dépenses sont donc traitées comme se rattachant à la fourniture de services et comptabilisées en tant que charges lorsque l'organisme reçoit les services en question. Ces charges sont prises en compte dans les postes identifiés à la note 5 des états financiers. L'organisme comptabilise en tant qu'actif un paiement d'avance lorsque des services sont payés avant qu'il les reçoive. Les dépenses liées aux activités d'implantation étaient et continuent d'être comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

L'organisme a appliqué les modifications de manière rétrospective, conformément au chapitre 1506, Modifications comptables, et aux dispositions transitoires de la NOC-20. Aucun redressement n'a été nécessaire car il n'y avait pas d'impact sur les états financiers des exercices précédents.

3. DÉBITEURS

	2025	2024
	\$	\$
Comptes clients	4 460	108 628
Provision pour mauvaises créances	-	(5 000)
	4 460	103 628
Somme à recevoir de l'État	2 465	-
Subventions à recevoir	14 753	9 690
	21 678	113 318

CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLEVOIX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

(non audité)

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025		2024	
	Coût	Amortissement	Valeur	Valeur
	\$	cumulé	nette	nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	32 108	29 178	2 930	3 662
Équipement informatique	11 290	5 933	5 357	7 653
	43 398	35 111	8 287	11 315

5. ACCORDS D'INFONUAGIQUE

L'organisme applique la méthode de simplification prévue dans la NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client, à la comptabilisation d'accords d'infonuagique conclue avec des fournisseurs. Le montant comptabilisé en charges lié à ces accords s'élève à 14 020 \$ en 2025 (7 800 \$ en 2024). Ces charges sont présentées sous les rubriques « Fournitures de bureau », « Télécommunication » et « Frais - chouenne ».

6. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'un emprunt bancaire autorisé par une société de crédit au montant de 32 000 \$, au taux préférentiel plus 5 %, (9,70 % au 31 mars 2025 et 11,95 % au 31 mars 2024). Cet emprunt bancaire est renouvelable annuellement et n'a pas été utilisé au cours de l'exercice.

7. CRÉDITEURS

	2025	2024
	\$	\$
Comptes fournisseurs et frais courus	13 757	181 053
Somme à remettre à l'État	-	5 024
Comptes fournisseurs et frais courus - immobilisations corporelles	-	3 385
	13 757	189 462

CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLEVOIX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

(non audité)

8. APPORTS REPORTÉS - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Solde de début \$	Augmenta- tion (diminution) \$	Amortis- sement \$	Solde à la fin \$
Système de gestion des membres [CRM]	3 694	(192)	(362)	3 140

9. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2025 \$	2024 \$
Encaisse - chouennes	76 913	9 019
Débiteurs	91 640	5 184
Frais payés d'avance	3 656	(3 656)
Créditeurs	(175 701)	13 741
Chouennes en circulation	(76 917)	(9 019)
Apports reportés - administration	26 066	94 828
Apports reportés - administration	-	(1 375)
	(54 343)	108 722

10. ENGAGEMENTS

L'organisme a signé le renouvellement d'un bail commercial d'une durée de 3 ans soit du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2026, pour la location d'un local comportant un loyer mensuel comprenant les frais de ménage de 1 359 \$ et totalisant un engagement de 16 308 \$.

L'organime a signé un contrat de location d'espace de bureau pour une durée indéterminée comportant un loyer mensuel de 200 \$ et totalisant un engagement de 2 400 \$ annuellement.

L'organisme a signé un contrat de service pour la location d'un photocopieur comportant un loyer mensuel de 50 \$ et échéant en 2026. La charge pour la prochaine année s'élève à 600 \$.

11. APPORTS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES

Les bénévoles ont consacré environ 645 heures, selon l'estimation de la direction, dans l'année à aider l'organisme dans la poursuite de ses activités. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLEVOIX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

(non audité)

12. LA CHOUENNE

Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2022, l'organisme a lancé une monnaie locale appelée « La Chouenne ». Plusieurs partenaires ont participé à ce projet et ont contribué à la bonification des chouennes émises. Lorsqu'une conversion de chouennes est effectuée, le solde de l'encaisse est augmenté et le compte de chouennes en circulation également. Au moment de la conversion, une bonification du montant converti est octroyée et l'organisme comptabilise ces frais parmi les charges relatives aux chouennes.

De plus, selon les ententes avec les partenaires, l'organisme conserve des frais de gestion, ce qui explique le surplus dégagé au cours de l'exercice.

13. APPORTS REPORTÉS - ADMINISTRATION

	2025	2024
	\$	\$
Visé Charlevoix	491	735
Chouennes	-	4 108
Autres programmes	130 382	99 964
	130 873	104 807

14. PRODUITS NETS - LA CHOUENNE

	2025	2024
	\$	\$
Produits		
Commandites et subventions	18 675	49 979
Produits de reconversion - chouennes	-	12 939
Intérêts	6 753	7 170
	25 428	70 088
Charges		
Frais - chouennes (note 5)	25 428	52 149
Frais de reconversion perdus - chouennes	-	12 939
Mauvaises créances - chouennes	-	5 000
	25 428	70 088
	-	-

CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLEVOIX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

(non audité)

18. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice. Les principaux reclassements effectués au 31 mars 2025 et pour l'exercice terminé à cette date sont les suivants:

État des résultats

Produits

- Formation aux membres: reclassement de 151 763 \$ (151 763 \$ en 2024)
- Formation aux étudiants - DEP cuisine : reclassement de 151 763 \$ (- \$ en 2024)

Charges

- Programme - Formation aux membres: reclassement de 130 075 \$ (130 075 \$ en 2024)
- Formation aux étudiants - DEP cuisine : reclassement de 130 075 \$ (- \$ en 2024)

CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLEVOIX

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

(non audité)

	2025	2024
	\$	\$
Annexe A - Produits		
Administration générale	44 056	55 429
Galas Charlevoix reconnaît	-	157 461
FCCQ Programmes	26 400	29 900
Visé Charlevoix	244	244
Tournoi de golf	37 830	35 325
Formation aux membres	15 479	-
Formation aux étudiants - DEP cuisine	223 813	151 763
Partenariat	5 205	9 300
Planification stratégique	7 950	1 850
Réseau des marchés	11 504	34 686
Gestion - La Chouenne	5 022	10 000
Autres activités	12 942	16 837
Intérêts	3 773	7 091
	394 218	509 886

Annexe B - Administration générale

Salaires et avantages sociaux	164 756	151 327
Assurances	2 638	3 266
Fournitures de bureau (note 5)	11 726	2 292
Honoraires professionnels	7 960	6 295
Loyer	15 886	14 382
Déplacement et représentation	7 394	8 845
Télécommunications (note 5)	5 905	6 772
Publicité et promotion	7 698	4 604
Entretien et réparation	695	90
Location d'équipement	740	1 254
Cotisation	1 206	1 089
Frais de réunion	4 826	7 176
Frais de banque	4 190	6 412
Intérêts sur la dette long terme	-	1 375
	235 620	215 179